



## Communiqué de presse

# VILLE DE VICHY

## Sécheresse 2011

### Etat de Catastrophe naturelle reconnu

Dès l'apparition des premiers dommages consécutifs à la sécheresse du printemps 2011 sur les habitations, le maire de Vichy a mis en place une « cellule sécheresse » dédiée au traitement de ce dossier et chargée particulièrement d'informer et d'aider tous les Vichyssois sinistrés. Parallèlement Claude Malhuret a appelé l'attention des services de l'Etat sur la situation et a déposé, le 9 mars 2012, un dossier de demande officielle de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Le résultat de cette démarche est positif puisque l'Etat a suivi l'avis favorable de la commission interministérielle compétente, en date du 21 juin 2012, et vient de prendre un arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sur la commune de Vichy, publié au Journal Officiel le 17 juillet 2012.

A partir de cette date, **les particuliers sinistrés ne disposent que d'un délai de dix jours pour déclarer officiellement leurs dommages à leur assurance, soit avant le 27 juillet 2012.**

Dans les prochaines quarante-huit heures, les personnes sinistrées qui se sont signalées et qui ont été recensées en mairie, vont être informées personnellement par courrier et par téléphone des démarches à effectuer impérativement dans ce délai de dix jours.

Par ailleurs, la « Cellule sécheresse » est à la disposition de toute personne qui aurait constaté des dégâts sur son habitation mais n'aurait jusqu'à présent fait aucune démarche particulière auprès de la mairie, pour lui indiquer la marche à suivre.

Mairie de Vichy, Pavillon DAG, Place de l'Hôtel de Ville, Vichy, tél. 04.70.30.17.17.